

*Chemins de fer—Loi*

Si le gouvernement y voit un bon moyen de réduire davantage le déficit—objectif louable, j'en conviens—en imposant indirectement les grandes entreprises, d'accord. Le gouvernement devrait faire connaître franchement ses intentions.

Dans son exposé budgétaire de mai 1985, le ministre des Finances avait annoncé que le gouvernement avait l'intention de voir à ce que les frais engagés par les organismes de réglementation soient recouverts par les entreprises elles-mêmes. Le ministre des Finances a raison de vouloir recouvrer les frais de réglementation du CRTC, mais il est exagéré pour le gouvernement de vouloir enrichir ses coffres et non le CRTC en présentant le projet de loi C-4 sans tout révéler de ses intentions.

J'ai déjà fait remarquer que le CRTC réalisait de forts bénéfices et n'avait pas besoin de générer de nouvelles recettes. S'il lui faut absolument répartir les coûts de la télédiffusion et des télécommunications, cela revient, d'après moi, à comparer des pommes à des oranges, car ces coûts concernent des choses différentes et la façon de les calculer est également différente. Si le gouvernement compte en réalité tirer de nouvelles sources de revenus qui seront directement appliqués à la réduction du déficit fédéral, pourquoi ne l'a-t-il pas dit carrément? Il a préféré présenter le projet de loi C-4 sous prétexte de procurer de nouveaux revenus au CRTC dans le but de payer des frais d'exploitation non existants en ce qui concerne son fonctionnement global. J'y vois là une autre méthode absconse pour remplir les coffres de l'État sans révéler son petit jeu à la population.

Si le gouvernement souhaite réduire son déficit, je répète qu'il existe d'autres méthodes plus directes d'y parvenir. En passant, aux frais de qui compte-t-on réduire le déficit non existant du CRTC? Ce sera en fin de compte au frais du consommateur, car il s'agit bien des téléspectateurs, des auditeurs de la radio et des abonnés du téléphone quand il est question de réglementer les différents services relevant du CRTC. En écoutant le secrétaire parlementaire féliciter le gouvernement d'avoir bien géré l'économie et d'avoir mieux en main les finances du pays, je n'ai pu m'empêcher de songer à la situation actuelle des Canadiens dans la société d'aujourd'hui et à leurs revenus disponibles. A bien examiner l'exposé financier de novembre 1984 et les budgets de mai 1985 et de février 1986, nous verrons que la situation est quelque peu différente de ce que veut bien nous faire croire le secrétaire parlementaire. On y a prévu des augmentations de l'impôt fédéral, la désindexation et la perception d'impôts supplémentaires, ce qui fait que le revenu disponible de nombreuses familles, et notamment des familles aux revenus moyens et faibles, en souffre.

• (1150)

J'aimerais donner quelques chiffres pour que les députés à la Chambre et ceux qui nous écoutent soient en mesure de prendre des décisions éclairées. Les mesures fiscales introduites par le gouvernement dans l'exposé de novembre 1984 et dans les budgets de mai 1985 et février 1986 ont eu des conséquences non négligeables sur l'impôt sur le revenu des particuliers, ont diminué leur pouvoir d'achat et ont réduit ce qui leur reste comme argent disponible. La modification de l'indexation, c'est-à-dire l'abaissement de 3 p. 100 des tables d'imposition applicables à tous les Canadiens, nous laissera 570 millions de dollars de moins à dépenser. Je donnerai comme deuxième exemple l'élimination, en mai 1985, de la réduction d'impôt

fédéral. Cette mesure coûtera 490 millions de dollars aux Canadiens. Mon troisième exemple, ce sont les surtaxes de 5 p. 100 et de 10 p. 100 ajoutées à notre impôt fédéral de base en mai 1985. Ces surtaxes enlèvent aux consommateurs moyens un autre 550 millions de dollars. Si l'on ajoute les déductions d'épargne-logement, se sont encore 80 millions de dollars que les Canadiens ne peuvent plus convertir en économies. La surtaxe de 3 p. 100 sur les revenus personnels introduite en février de cette année a privé les consommateurs de 560 millions de dollars pour leurs dépenses.

Si l'on additionne les effets des taxes de vente et des taxes d'accise dont certains sont évidents et d'autres pas, nous constatons que des montants plutôt impressionnants sont retirés des mains des consommateurs canadiens, surtout ceux à faible et à moyen revenus, mais nous sommes évidemment tous touchés. Avec le budget de 1986, l'élargissement de l'assiette de la taxe sur les ventes a lui aussi privé les consommateurs canadiens moyens de 510 millions de dollars. La seule augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente en mai 1985 nous a enlevé 990 millions de dollars. L'augmentation supplémentaire de la taxe de vente de 1 p. 100 introduite en février dernier s'est traduite par une autre ponction de 815 millions de dollars très habile et sans grandes répercussions politiques, du moins dans l'immédiat, parce qu'il s'agit d'une taxe pratiquement cachée dont personne ne se rend compte au moment de l'achat.

Les taxes d'accise de toutes sortes introduites dans l'exposé financier de novembre 1984 et dans les budgets de 1985 et 1986 vont chercher quelque 3 milliards de dollars dans les poches des contribuables. Nous pouvons donc constater que du point de vue de l'impôt sur le revenu des particuliers, il s'agit là d'une réduction phénoménale de l'argent disponible.

Au total, toutes ces mesures coûtent 2 695 millions de dollars aux consommateurs à faible et à moyen revenus. Cette situation est à mon avis très déplorable. On vient chercher près de trois milliards de dollars dans nos poches. La démarche des conservateurs, qui ont commencé à mettre en oeuvre ce qu'ils qualifient de bonne politique sociale en modifiant le programme destiné aux familles, y compris le crédit d'impôt pour enfants, l'exemption pour enfants à charge et les allocations familiales, paraît bien sur le papier. Elle va coûter 35 millions de dollars en 1986-1987. Mais elle n'est pas aussi bonne qu'elle en a l'air, car comme elle vise à supprimer l'indexation au coût de la vie et à modifier les seuils d'admissibilité; de moins en moins de gens toucheront des montants qui iront en diminuant.

On va en outre hausser la limite appliquée aux REÉR. C'est ainsi qu'elle va passer de 7 500 \$ à 15 500 \$. C'est bien beau pour ceux qui peuvent se le permettre. Cela va coûter 40 millions de dollars au Trésor.

En ce qui concerne l'exonération pour gains en capital, je crois que nous avons beaucoup parlé ici à la Chambre de bateaux et d'autres choses du genre, et du fait que les riches peuvent s'enrichir davantage et protéger leurs revenus au coût de 600 millions de dollars pour le Trésor canadien. La seule bonne mesure instaurée jusqu'à maintenant est probablement le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente. Grâce à cette mesure, on va pouvoir remettre 200 millions de dollars aux Canadiens dont le revenu est tout au plus de